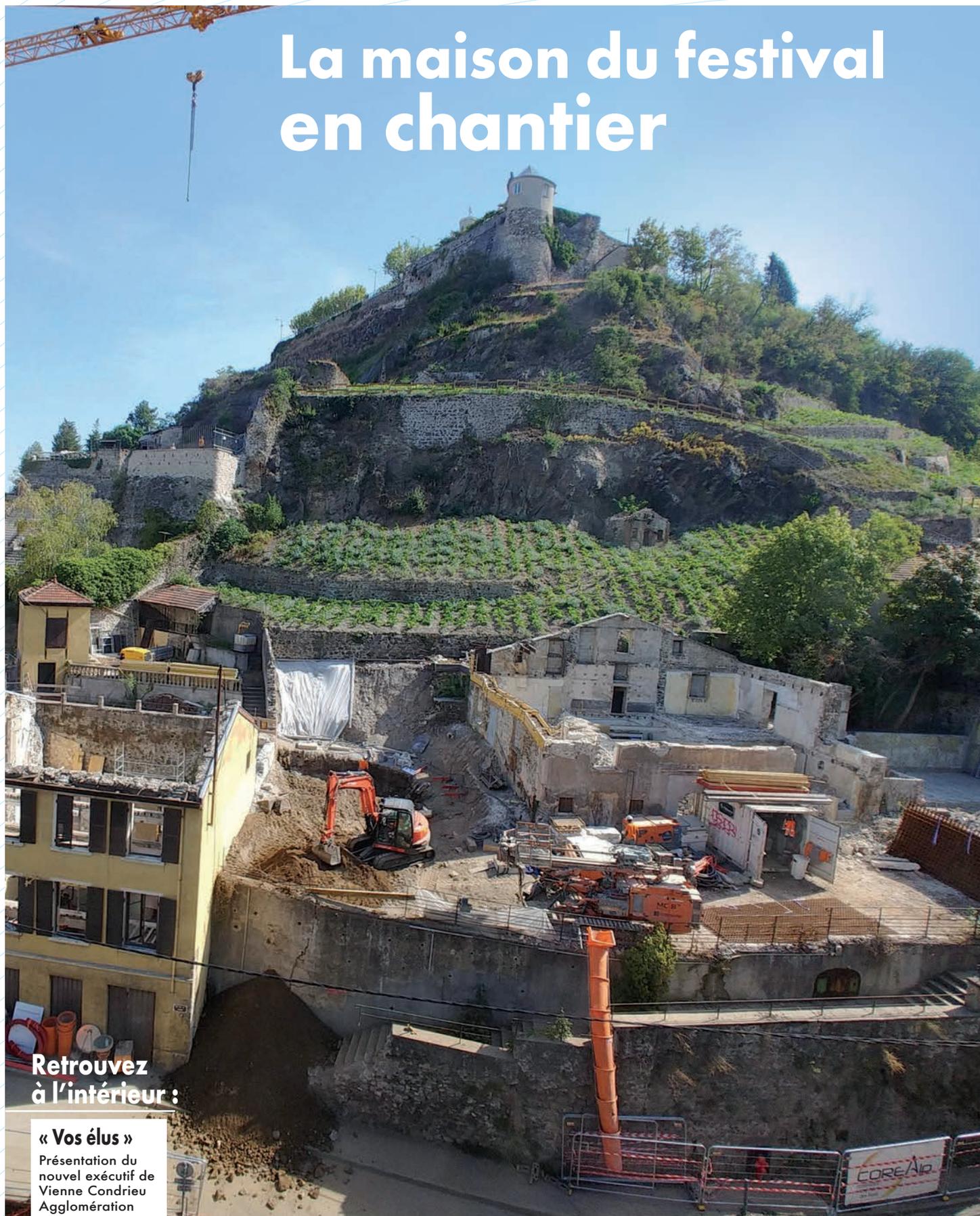


La maison du festival en chantier



Retrouvez
à l'intérieur :

« Vos élus »

Présentation du
nouvel exécutif de
Vienne Condrieu
Agglomération

Allo l'Agglo !

Pour contacter les services de Vienne Condrieu Agglomération



30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Aménagement urbain

- SIG / Foncier : 04 74 78 78 98
- Autorisations du droit des sols (ADS) 04 82 06 33 06
- Planification : 04 69 46 14 83
- Instruction : 04 82 06 33 06
- Déclarations d'Intention d'Aliéner 04 74 78 32 29
- Habitat : 04 74 78 32 20
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :

0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Assainissement

04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Agence économique

04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Commande publique

04 74 78 78 86
marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Cohésion sociale

- Contrat de Ville
- Réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance 04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28
- Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes 04 74 31 60 09 oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- Politique sociale de l'habitat-rénovation urbaine 04 74 78 32 19
- Emploi-Insertion-PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)
Au siège de Vienne Condrieu Agglomération : 04 27 87 80 07
À la Maison des Services Publics à Condrieu 04 87 59 00 10 plie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Déchèteries

- **Chasse-sur-Rhône** - Route de Communay du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h samedi de 9h à 18h
- **Pont-Évêque** - ZI l'Abbaye du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Vienne** - Saint-Alban-les-Vignes du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Ampuis** - Verenay - Rue du Stade le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 du mardi au vendredi de 14h à 18h30 samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- **Villette-de-Vienne** - Chemin du Maupas du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Environnement et déchets

04 74 53 45 16
environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Petite enfance / modes de garde

04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Téléalarme

04 37 04 82 50
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Transports et déplacements

04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Voirie

04 27 87 80 17
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Permanence

- ADIL 04 76 53 37 30
 - AGEDEN conseil info énergie 04 76 23 53 50
 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) 04 74 78 78 83
 - OPAH - Conseil travaux et rénovation logement
- 0 805 030 043**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20

Retrouvez-nous sur

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne Condrieu Agglomération

Accueils touristiques

Pavillon du tourisme

04 74 53 70 10

contact@vienne-tourisme.com

- Jusqu'à nouvel ordre

Du lundi au dimanche inclus de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Bureaux d'information

touristique :

Emporium

au Musée de Saint-Romain-en-Gal :

- Toute l'année :

Du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h

Condrieu

- Du 2 septembre et jusqu'à nouvel ordre

Les mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

Stade nautique

Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

Hors vacances scolaires

Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30
Mardi de 12h à 14h et 17h30 à 19h30
Mercredi de 16h à 20h
Samedi de 15h à 18h
Dimanche de 9h30 à 12h15

Durant les vacances scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h à 19h30
Mercredi de 12h à 20h
Samedi de 15h à 18h
Dimanche de 9h30 à 12h15

Port du bonnet obligatoire

Animation et information Jeunesse

Service commun à 11 communes :
Ampuis / Condrieu / Échalas / Les Haies
Loire-sur-Rhône / Longes / Saint-Cyr-sur-le-Rhône
Saint-Romain-en-Gier / Sainte-Colombe / Trèves
Tupin-et-Semons

À la Maison des Services Publics
1, place des Droits de l'Homme à Condrieu
04 87 59 00 01

- du lundi au jeudi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h
- le vendredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 16h30

- 2** ALLO L'AGGLO !
- 3** ÉDITO
- 4** COVID 19
> L'Agglo à l'heure de la Covid-19
> Le virus est encore présent !
> Informer les usagers
- 8** LES GROS CHANTIERS DE L'AGGLO
> L'Agglo construit la maison du festival
> L'Agglo étend et modernise le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson
> L'Agglo construit un parking à l'espace Saint-Germain
- 10** VOIRIE
> Chemin des Coutures à Ampuis
> Chemin des Remparts à Septème
> Rue Cochard à Saint-Colombe
- 11** CYCLE DE L'EAU
> L'accueil des usagers viennois de l'eau potable déménage
> Infos travaux
- 12** TRANSPORTS
> L'Agglo offre une prime pour l'achat d'un VAE
> Se déplacer à vélo en toute sécurité
- 14** ÉCONOMIE
> L'Agglo investit pour soutenir la reprise économique
> Des aides directes pour les commerçants
> Redynamiser le commerce avec les boutiques test
> Ariane accueille de nouveaux pépins
- 18** BIODIVERSITÉ
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
> La lutte contre l'ambrosie se poursuit !
> Création d'un réseau urbain de chaleur à Vienne
- 20** POLITIQUE DE LA VILLE
> Vallée de Gère : les travaux ont commencé
- 21** COHÉSION SOCIALE
> Accompagner les victimes
- 22** GESTION DES DÉCHETS
> Comment gérer nos végétaux à l'approche de l'automne ?
- 23** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 24** CHALLENGE MOBILITÉ

Agglomag

Le magazine de
Vienne Condrieu Agglomération

N°9

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Carvana
Rédaction : Brigitte Carvana
Directrice du service communication de
Vienne Condrieu Agglomération
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : CARAMBA !

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783
Dépôt légal : septembre 2020



édito

Mesdames, Messieurs,

Vous tenez entre les mains le premier *Agglomag* de la mandature. Le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a pu s'installer le 10 juillet 2020 et je tiens à remercier les élus communautaires qui m'ont accordé leur confiance pour continuer à présider notre intercommunalité.

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de mon élection, je continuerai en tant que Président d'être le défenseur du territoire dans sa globalité comme dans sa diversité. Je veillerai à respecter les intérêts de chacune de ses communes membres, comme j'ai essayé de le faire ces dernières années.

Quel que soit leur nombre d'habitants, quelle que soit la sensibilité de leur Maire, les 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération sont toutes représentées au bureau communautaire et chaque Maire a une délégation. Vous trouverez encartée dans ce numéro une présentation des nouveaux élus du territoire et de leur fonction au sein de l'agglomération.

Les commissions thématiques, qui sont notamment chargées de préparer les décisions du bureau, restent quant à elles ouvertes à l'ensemble des élus municipaux.

Je suis certain qu'ensemble nous ferons tout notre possible pour l'intérêt de notre territoire comme celui de l'ensemble de ses habitants.

Comme je l'évoquais, le nouveau conseil communautaire n'a pu s'installer qu'en juillet, après le second tour des élections municipales qui a été reporté de fin mars à fin juin en raison de la crise sanitaire et du confinement.

Je profite de cet édito pour remercier l'ensemble des agents de Vienne Condrieu Agglomération qui ont répondu présents pour continuer à assurer leurs missions de service public en cette période de crise. Je pense en particulier à nos agents de collecte qui ont assuré chaque jour le ramassage de nos déchets, à nos agents de l'eau et de l'assainissement qui ont permis à nos réseaux de continuer à fonctionner normalement ou aux équipes de la petite enfance qui se sont relayées 7 jours sur 7 pour assurer la garde des enfants du personnel soignant.

À l'heure où nous bouclons cet *Agglomag*, l'épidémie de Covid-19 repart malheureusement à la hausse. Nous devons plus que jamais, continuer à rester vigilants et responsables en appliquant les gestes barrières.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

L'Agglo à l'heure de la Covid-19

Le coronavirus a bouleversé la vie des habitants du territoire de manière brutale et profonde. Pour faire face à cette crise sanitaire exceptionnelle et pour permettre aux habitants de pouvoir bénéficier de ses services, l'Agglo a mis en place une organisation sans précédent pour maintenir les missions essentielles.

Tour d'horizon de l'action de l'Agglo à l'heure de la Covid-19



Pour la réouverture au public du siège de l'Agglo, un nouveau dispositif d'accueil a été mis en place à compter du mardi 2 juin.

Celui-ci avait pour objectif de minimiser les contacts physiques et donc les entrées et la déambulation du public dans le bâtiment, les couloirs, les bureaux.

Ce dispositif a trouvé toute sa place dans l'organisation des travaux importants qui se déroulent actuellement sur le RDC du bâtiment Antarès.

Le dispositif mis en place a été le suivant :

L'accueil physique a été dédoublé avec 1 personne dans un bureau du RDC, avec fenêtre, situé à côté de l'entrée principale et 1 personne dans le hall du 1^{er} étage où a été aménagé l'espace accueil de l'Agglo.

Les consultations et rendez-vous avec le public se sont déroulés dans la salle de réunion Cybèle, facilement accessible depuis l'escalier et l'ascenseur situé au 1^{er} étage, à proximité de l'accueil provisoire.

De cet accueil au RDC, a été traité tout ce qui peut se faire sans rentrer (carte déchèteries, renseignements, etc.).

Dès le 15 mars, le « Point d'Information Modes de Garde » (04 27 87 80 00) a été activé en direction des personnels travaillant dans les établissements de santé et ayant des enfants de moins de 3 ans. Trois établissements ont été ouverts et ont accueilli une vingtaine d'enfants : Les Cèdres et le Petit Martin à Vienne et Mistelle à Condrieu. Le personnel petite enfance de l'Agglo s'est adapté au mieux aux contraintes des professionnels de santé. Une nouvelle amplitude horaire a été mise en place et les horaires de travail du personnel ont été modifiés, passant à une ouverture des établissements de 6h à 22h ainsi que le week-end.

La direction de la Petite enfance a maintenu l'animation des réseaux des assistantes maternelles du territoire de manière à réorienter les demandes des parents dont les enfants ne sont plus accueillis en crèche sur des places éventuellement disponibles chez les assistantes maternelles. Celles-ci ont pu bénéficier de gel hydralcoolique offert par l'Agglo.

Dès le 11 mai, à l'heure du déconfinement et face à la contrainte de réorganiser les établissements pour un fonctionnement par groupe de 10 enfants, l'Agglo a été en mesure d'offrir 230 places soit 60% de la capacité totale.

Les parents ont été accueillis dans un sas sans rentrer dans la structure. Chaque enfant a été accueilli au sein d'un groupe fixe, sans temps de regroupement et avec une équipe de 3 agents couvrant l'ensemble de la journée.

Du côté de la petite enfance



La distanciation sociale n'étant pas possible avec les tous petits, tout comme l'application des gestes barrières, les mesures sanitaires ont donc été renforcées pour l'équipe : tenue de travail, port du masque. L'hygiène des bâtiments, locaux, jeux, mobilier de puériculture a été rigoureux, selon des protocoles de nettoyage et désinfection quotidiens.

Tout évènement collectif et festif, toute sortie n'ont plus été autorisés.

Du côté des transports

Les conditions de circulation sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération (Lignes urbaines 1 à 8 du réseau L'va + ligne 134 : Condrieu-Givors) ont été adaptées à compter du 20 mars. Ces adaptations visaient à assurer une offre en transport suffisante pour répondre aux besoins des usagers tout en optimisant le parc de bus et le nombre de chauffeurs disponibles.

La continuité du service public pour l'information aux usagers a été

assurée sur le site internet de L'va et au travers d'une permanence téléphonique.

Pour les rechargements de titres de transport, les usagers étaient invités à se rendre au distributeur automatique situé devant la Maison de la Mobilité, dans un des bureaux de tabac partenaires ou sur le site Internet www.lvabus.com.

Du côté de la gestion des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a été assurée aussi bien par le service en régie que par les prestataires en marchés (Veolia et Serned). Les habitants ont donc pu bénéficier de ce service sans aucune interruption grâce au plan de continuité mis en place en cas d'absentéisme croissant (pour cause de Covid) au travers de renforts d'effectifs par d'autres services ou d'une réduction passagère de la fréquence des tournées.

Le quai de transfert a fonctionné avec 2 agents et des renforts en cas de besoin. L'incinération des ordures ménagères a continué à être assurée par la société TREDI à Salaise-sur-Sanne.

La collecte des bornes textiles, linges et chaussures a été suspendue par le Relais le temps du confinement.

Les déchèteries ont été fermées, avec la mise en place d'un dispositif spécial pour les professionnels (artisans, communes, associations) qui les orientait vers les Ets Delazun à Ampuis.

La responsabilité de l'Agglo en tant qu'employeur/donneur d'ordre pouvait être mise en cause en cas de manquement aux directives gouvernementales. Par ailleurs, la plupart des filières et transporteurs a fermé dans le cadre du confinement de leur entreprise. Sans une évacuation continue des déchets (plusieurs bennes quotidiennes) il était matériellement impossible d'exploiter les déchèteries dans de bonnes conditions.

Pour les végétaux, la compostière Agro-Compost, située à Eyzin-Pinet a été ouverte pour les communes et professionnels dans un premier temps. Puis dès le 4 mai, la compostière a ouvert ses portes au grand public.

À compter du 11 mai, trois déchèteries du territoire ont rouvert : Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque. Puis, le 18 mai, ce fut le tour des déchèteries d'Ampuis et de Villette-de-Vienne.

Afin de gérer au mieux les flux, une différenciation par plaques d'immatriculation a été mise en place sur quinze jours.



Le personnel de collecte a eu de nombreux messages de sympathie.

Du côté des équipements sportifs

Conformément aux directives gouvernementales, l'ensemble des équipements sportifs de l'Agglo a été fermé au public.

Un nettoyage en profondeur avec désinfection de tous les équipements a été effectué tout au long du confinement.

Les bassins intérieurs du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal ont rouverts à partir du 13 juin. Cet accès aux bassins couverts avec capacité d'accueil par plage horaire limitée à 80 personnes était autorisé uniquement sur réservation.

À partir du lundi 22 juin, les bassins extérieurs du stade nautique (bassin olympique, petit bassin et pataugeoire) ont été ouverts avec limitation à 300 personnes et sur réservation, et les bassins intérieurs fermés.

La piscine intercommunale Lucien Millet à Eyzin-Pinet avec une capacité d'accueil par plage horaire limitée à 106 personnes a rouvert ses portes le lundi 22 juin sur réservation.

En matière d'eau potable et d'assainissement

Le service en régie sur Vienne a fonctionné avec un plan de continuité (roulement des équipes de terrain, gestion à distance pour les autres). L'accueil des usagers a été assuré par téléphone et un suivi a été effectué par mail.

Sur les autres communes, les délégataires ont assuré le service avec leur propre plan de continuité (SAUR, CHOLTON, SUEZ). Un point régulier a été fait avec chaque société.

Un fonctionnement en mode adapté, (pilotage, surveillance et maintenance curative assurés), a été mis en place sur la station de production de Gémens.

Un plan de continuité pour les stations d'épuration a été mis en place pour assurer en mode adapté la surveillance, les opérations d'entretien courantes, la maintenance curative et le dépotage des matières de vidange.

Pour les réseaux gérés, une exploitation en mode adapté a été mise en place : seules les opérations urgentes et de surveillance à distance (télégestion et sectorisation) ont été effectuées avec une présence d'agents en continu mais par roulement.

L'agence éco aux cotés des entreprises

Au cours de cette période si difficile, l'agence économique a renforcé sa présence auprès des entreprises du territoire, tout secteur d'activité confondu pour les accompagner au mieux dans cette crise sanitaire.



C'est ainsi que l'agence a développé de nouvelles actions, des soutiens et des initiatives* :

- Envoi d'un mail à 1 243 entreprises de moins de 10 salariés pour les informer des aides mises en place dans cette crise sanitaire.
- Recherche d'équipements disponibles dans les entreprises (blouses, gants, masques...) pour le milieu hospitalier et de santé du territoire.
- Création d'une page dédiée sur le site de l'agence éco pour centraliser les mesures d'aides : <https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualite/coronavirus-covid-19>.
- Création d'une page dédiée aux formations gratuites et en ligne pour accompagner les entrepreneurs pendant le confinement et les inciter à se former pour anticiper la reprise : <https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualite/se-former-anticiper>.
- Paiement accéléré des aides directes aux commerçants.
- Point hebdomadaire avec les entreprises du Dialogue Dirigeant (180 entreprises de plus de 15 salariés).
- Relation avec les associations de commerçants, relais importants.
- Relation étroite avec les partenaires consulaires, Région, acteurs de la création d'entreprise pour coordonner les actions.

Distribution gratuite de gel hydroalcoolique aux entreprises

Afin d'encourager et de soutenir la reprise économique, l'agence économique a distribué aux entreprises (artisans, industriels, agriculteurs, entreprises du tertiaire, commerçants, etc.) du territoire, du gel hydroalcoolique à compter du mercredi 22 avril.

Cette distribution avait pour objectif de dépanner les entreprises en attendant que celles-ci reçoivent leur livraison de gel hydroalcoolique ou puissent effectuer leur commande. Ce gel a été acheté par l'Agglo à l'entreprise Novasep de Chasse-sur-Rhône qui à titre exceptionnel, a accepté d'en fabriquer afin de participer à l'effort territorial de soutien à la reprise économique.

Entre le 22 avril et le 15 mai, ce sont 1992 litres qui ont été distribués à 434 entreprises.

Réduction des charges pour les entreprises

Annulation partielle des loyers

Une exonération de loyers a été accordée pour deux mois aux entreprises locataires de l'Agglo ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou ayant bénéficié du fonds national de solidarité. Il en a été de même pour les locataires de la ville de Vienne et d'ADVIVO. D'autres communes de l'Agglo ont aussi pris ces mêmes dispositions.

La collectivité a aussi incité tous les propriétaires privés à étudier les assouplissements possibles avec leurs locataires, dont certains ont été durement touchés par la crise. C'était le cas en particulier des commerçants, qui ont subi des fermetures administratives.

Annulation des droits de place et terrasse à Vienne

Afin de soulager les charges des restaurateurs, la ville de Vienne a décidé de supprimer les droits de terrasse pendant 6 mois, de mars à août. Une exonération de droit de place a été aussi mise en place pour les commerçants non sédentaires des marchés.

* voir page 14 les aides accordées par l'Agglo

Consommons local !

Tout au long du confinement, l'agence économique a été à l'écoute des producteurs du territoire. Toutes les initiatives prises par les agriculteurs ont été relayées sur les différents réseaux sociaux de l'Agglo. La crise sanitaire a montré l'importance pour notre territoire de bien connaître les circuits de distribution des produits issus des exploitations agricoles locales. En raison des mesures sanitaires prises, et la restriction de nombreux marchés ouverts, les producteurs du territoire se sont organisés et ont offert des solutions pour maintenir un service de proximité tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Une carte interactive a été créée sur le site internet de l'Agglo permettant aux consommateurs de trouver rapidement les producteurs qui vendaient sur leur exploitation, ceux qui étaient présents sur tel ou tel marché.

■ Pour en savoir plus :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/economie/circuits-courts/

Le virus est encore présent !

À l'heure du bouclage de ce magazine, le virus est encore présent et continue d'infecter de nombreuses victimes.

Plus que jamais, il faut respecter les gestes barrières



1
Lavez-vous très régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique



2
Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



3
Saluez sans se serrer la main et respectez les distances de sécurité sanitaire

En cette période si particulière, **2 moyens de communication sont fortement mobilisés pour**

VOUS informer

Les réseaux sociaux et principalement Facebook

Un travail important pour renforcer la notoriété du Facebook est effectué depuis le 15 mars.

Le site internet

Afin d'assurer une plus grande efficacité, les usagers sont invités à se rendre sur le site de l'Agglo. Celui-ci était quotidiennement mis à jour en fonction des évolutions des services. Pendant le confinement, les informations ont été réactualisées et consolidées dès que nécessaire :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Des pages spécifiques ont été créées pour informer sur les dispositifs mis en place par l'Agglo ou pour accompagner les initiatives prises par l'Agglo ou ses partenaires pour faire face à cette crise sanitaire.

Le virus est encore présent, restez informé des actualités de l'Agglo

■ Connectez-vous à facebook

 Vienne Condrieu Agglomération

■ Retrouvez-nous sur



<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

AVANT



PENDANT



L'Agglo construit la maison du festival

Situé à flanc de colline, à proximité du théâtre, ce nouveau site offrira un lieu de travail dédié à l'équipe de Jazz à Vienne et de nouveaux espaces extérieurs de réception.

Une étude lancée en 2015 sur l'opportunité de créer un équipement structurant pour Jazz à Vienne a confirmé de réels besoins en termes de bureaux et d'espaces réceptifs. Fin 2016, les élus ont profité de la mise en vente d'une maison d'habitation et son terrain sise 11 rue du Cirque, pour en faire l'acquisition. L'emplacement de cette maison, située entre la Maison de la Culture Arménienne et le terrain de l'amicale laïque présente l'avantage de permettre une

L'Agglo étend et modernise le stade nautique Francoise Clavery-Bouysson

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération possède un déficit de surface de plan d'eau. Pour répondre à cette demande, les élus ont décidé de créer un bassin nautique couvert d'une dimension de 25 x 15m avec 6 couloirs pour la pratique de la nage et de l'apprentissage renforcé.

Par ailleurs, le stade nautique devenant vieillissant et inadapté, une réorganisation de la fonctionnalité de l'équipement devra permettre une meilleure exploitation. Le bâtiment a également besoin d'être réhabilité dans son ensemble notamment sur des questions d'isolation et de mise à niveau des installations techniques.

Suite à une procédure de concours, c'est l'équipe pluridisciplinaire lauréate composée d'un architecte mandataire : Agence Nicolas Guillot, d'un architecte associé : Samba, d'un BET Fluides et CSSI : Berim, d'un BET Structure : Bost et d'un économiste de la construction : Gba & Co qui a été retenue.

Une attention particulière a été apportée sur plusieurs points. Le projet devait allier un



usage familial, éducatif et sportif. Il devait être fonctionnel et permettre la simultanéité des pratiques tout en intégrant l'évolutivité des espaces. Il devait intégrer une approche pragmatique en développant des solutions avérées en exploitation et en optimisant la maintenance et l'entretien. L'équipement se devait d'être moderne et durable notamment économe en énergie et en eau. Enfin, ce projet devait être accessible à tous. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7,7 M€ HT pour un coût d'opération d'environ 9,4 M€ HT (hors sujétions archéologiques)

Pour ce projet, Vienne Condrieu Agglomération attend une subvention de l'État de 1 M €, du Département de l'Isère de 1 M €, du Département du Rhône de 500 000 € et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 500 000 €.

Planning prévisionnel

- Études : de mars 2020 à février 2021
- Consultation des entreprises : octobre 2020
- Démarrage du chantier : mars 2021 (travail en site occupé jusqu'à fin mai 2021)
- Livraison : 2022



réflexion plus globale en intégrant les besoins du festival à son environnement immédiat.

Le programme prévoit de rénover la maison existante et de la transformer en bureaux destinés à l'EPIC Jazz à Vienne.

La démolition d'anciens bâtis en ruine s'accompagnera de la construction d'une extension pour des espaces de bureaux modulables, pour un office traiteur, pour des

sanitaires. Une plateforme dédiée aux espaces réceptifs sera aussi aménagée.

Un cheminement direct entre la Maison de la Culture Arménienne et les nouveaux espaces est aussi prévu. Enfin, une nouvelle entrée adaptée aux PMR permettra l'accès vers les bureaux et la plateforme réceptive.

Suite à une procédure de concours, c'est le groupement dont le mandataire est le cabinet

Doucerein Delziani qui a été retenu pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Les travaux d'un montant prévisionnel de 2,4 M€ HT, avec le concours de la Région à hauteur de 860 000 € HT et de l'État à hauteur de 615 225 € HT, ont démarré en juin dernier par les premiers travaux de curage et de démolition. L'ouverture de la maison du festival Jazz à Vienne est prévue pour mars 2021.

L'Agglo construit un parking à l'espace Saint-Germain



Face aux difficultés de stationnement sur l'Espace Saint-Germain et afin que celles-ci ne deviennent pas un frein au développement économique de ce site tertiaire, les élus ont décidé de construire un parc de stationnement en ouvrage sur le tènement de l'ancien musée de la draperie.

Dès le mois d'octobre 2019, les principes du programme de l'opération de construction d'un parking en ouvrage d'au moins 260 places ont été validés ainsi que la procédure de concours. Il s'agit de proposer une offre de

stationnement attractive, variée et évolutive et de garantir l'intégration urbaine et paysagère d'un bâtiment qualitatif et fonctionnel. Le programme prévoit également un espace dédié aux cycles.

Le groupement de maîtrise d'œuvre OS Atelier architectes associé à un BET pluridisciplinaire TPFi a été retenu. Au stade de l'avant-projet sommaire, le projet permet de développer un potentiel de près de 280 places sur 5 niveaux. Le coût prévisionnel des travaux est aujourd'hui estimé à 3 483 000 € HT pour 280 places.

Le budget définitif pourra être défini après le rendu des études de sol qui sont en cours et des sujétions archéologiques.

Planning prévisionnel

- Validation de l'APD : septembre
- Dépôt du permis de construire : octobre
- Début des travaux : mars 2021
- Livraison : mars 2022



Ampuis Chemin des Coutures

La voie a été transformée en voie partagée, apaisant ainsi la circulation.

La chaussée a été rénovée pour le confort des véhicules et les trottoirs sécurisent le cheminement piéton. Le revêtement de voirie est perméable ce qui réduit le ruissellement des eaux pluviales. Le carrefour est sécurisé par des plateaux, surélevés, il permet d'abaisser la vitesse.

Enfin, le stationnement est organisé avec quelques places, le stationnement sauvage n'est plus possible grâce à la mise en place d'une bordée.

■ Montant des travaux à la charge de Vienne Condrieu Agglomération : 400 000 € TTC.

Chemin des Remparts

Le talus a été stabilisé au moyen d'un talus raidi. Des gabions métalliques garantissent la tenue du talus sous l'effet des charges (résultant de la circulation routière ou d'évènement climatique exceptionnel). La chaussée a été rénovée pour le confort des véhicules et la sécurité renforcée par l'installation d'une glissière en bord de route.

■ Montant des travaux à la charge de Vienne Condrieu Agglomération : 130 000 € TTC.



Septème



Sainte-Colombe Rue Cochard

La voie a été transformée en zone de rencontre, voie limitée à 20km/h. Cyclistes et piétons sont prioritaires et peuvent emprunter la voie à contresens. La voie a été aménagée selon le principe de la rue « fendue », le caniveau est central et pavé, avec un lignage en pavé le long des façades afin de diminuer l'espace dédié aux voitures et provoquer ainsi un ralentissement.

Les carrefours sont aménagés en plateaux surélevés afin de modérer l'allure des véhicules et marquer l'entrée de la zone 20. La chaussée a été rénovée pour le confort des véhicules et ses nouveaux aménagements permettent de relier la ViaRhôna de manière plus fluide et en toute sécurité.

■ Montant des travaux à la charge de Vienne Condrieu Agglomération : 100 000 € TTC.

L'accueil des usagers viennois de l'eau potable déménage

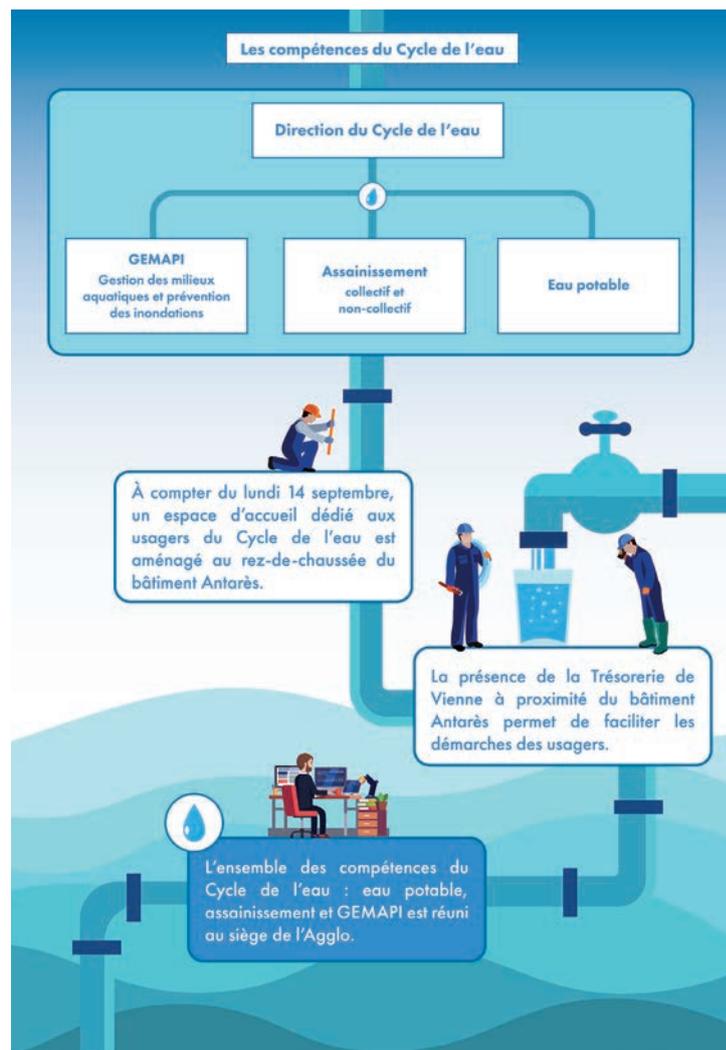
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à l'Agglo. Ce transfert de compétence n'a rien changé pour les usagers des 29 communes en dehors de Vienne. Seul l'accueil des usagers de la ville de Vienne est modifié à partir du 14 septembre puisque ce service qui était en régie municipale est devenu un service communautaire avec le transfert.

En effet, jusqu'ici toujours accueillis dans les locaux de la Mairie, les usagers viennois de l'eau potable seront désormais accueillis au siège de Vienne Condrieu Agglomération situé à l'espace Saint-Germain qui a fait peau neuve afin de proposer un espace dédié à l'accueil pour les usagers de l'eau et de l'assainissement.

C'est ainsi qu'au côté de l'accueil principal, un second espace d'accueil dédié aux usagers de l'eau et de l'assainissement a été aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment Antarès.

En ce qui concerne les usagers viennois, l'accueil se fera à Vienne Condrieu Agglomération à partir du lundi 14 septembre 2020, date à partir de laquelle l'accueil physique ne sera plus assuré en Mairie de Vienne.

La présence de la Trésorerie de Vienne sur l'Espace Saint-Germain, à proximité du bâtiment Antarès, permettra de faciliter les démarches des usagers pour toutes les demandes relatives au paiement de leurs factures d'eau.



En résumé :

- Un nouvel accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h pour les usagers de l'eau et de l'assainissement à partir du 14 septembre 2020 au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- Un nouveau numéro pour joindre cet accueil 04 87 59 14 50

■ **Pour vous tenir au courant de nos actualités**, rendez-vous sur notre site internet rubrique « Cycle de l'Eau » : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/cycle-de-leau/>

Infos travaux

Malgré la crise sanitaire, Vienne Condrieu Agglomération a pu faire redémarrer les chantiers d'eau et d'assainissement dès le mois d'avril, après validation des protocoles sanitaires proposés par les entreprises pour protéger leurs personnels.

Travaux en cours :

- **Réhabilitation de la conduite d'eau potable Montée du Gravier Rouge à Vienne.**
> Fin des travaux prévue septembre 2020
- **Réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées route de Leveau à Vienne.**
> Fin des travaux prévue en novembre 2020
- **Raccordement des Côtes d'Areu au réseau d'assainissement de Vienne Sud.**
> Fin des travaux prévue en décembre 2020



L'Agglo offre une prime pour l'achat d'un VAE

Les élus souhaitent favoriser les mobilités douces et ont mis en place le 17 juillet une prime de 150 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique.

Les élus développent depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement de la pratique du vélo. À ce jour, le territoire compte 43 kms de pistes et bandes cyclables (dont ViaRhôna), 107 boxes à vélos et 350 arceaux.

Au cours de ces dernières années, et pour renforcer la sécurité des cyclistes, l'Agglo a mis en place des aménagements voirie tels que des peintures au sol permettant d'indiquer les doubles sens cyclables (vélos en contresens des voitures), les cédez le passage cycliste ou les sas vélos aux feux tricolores ...

L'Agglo met en place un dispositif d'aide financière à l'achat de VAE pour un montant de 150 € par vélo. Cette prime pourra atteindre les 200 € pour les non imposables grâce à l'aide apportée par l'État dans le cadre de son plan Vélo.

Le vélo à assistance électrique permet de se déplacer facilement et d'appréhender les itinéraires contraints (forte pente) de manière plus abordable.

Ce dispositif d'aide financière à l'achat de VAE pour un montant de 150 € par vélo sera mis en place selon les modalités suivantes. Le demandeur doit être âgé de plus de 18 ans.

Le demandeur doit résider sur l'une des 30 communes de l'Agglo.

Il ne peut y avoir qu'une seule demande par foyer.

Les vélos devront être achetés auprès des vendeurs professionnels implantés sur le territoire de l'Agglo assurant un service après-vente. A ce jour, le territoire compte 5 vélocistes qui sont (par ordre alphabétique) Cyclable à Vienne, Cycles Blain à Vienne, Décathlon à Chasse-sur-Rhône, E bike solutions à Vienne, Intersport à Vienne.

Ce dispositif* doit permettre aux personnes physiques résidant dans les communes situées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération d'accéder à une solution de

mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière et moins coûteuse.

■ Pour en savoir plus :

• **Sur le bonus vélo accordé par l'État :**
www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

• **Sur la prime de l'Agglo**
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

* Cette prime s'applique uniquement pour l'acquisition d'un VAE réalisée après le 17 juillet 2020.



D'ici la fin de l'année, de nouveaux projets verront le jour. 37 places supplémentaires de parking seront proposées dans un local situé impasse de la Tour Peinte à Vienne ; de nouveaux arceaux temporaires seront mis en place dans l'attente d'arceaux pérennes dans l'hypercentre de Vienne.

Le boulevard des Alpes sera aménagé afin d'intégrer une piste cyclable.



Se déplacer à vélo en toute sécurité



Pour en savoir plus :
consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr

Suite à l'évolution du code de la route et aux préconisations formulées par le Conseil de Développement dans le cadre de son avis Vélo, l'Agglo a réalisé certains aménagements cyclables qu'il est bon de revisiter pour la sécurité de tous.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux



Certains feux tricolores ont de petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune qui sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent,

En évitant des arrêts répétés, cette mesure facilite la circulation du cycliste ; son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Sas cycliste : une position avancée plus sûre



Le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo.

Le sas a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrage des cyclistes. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles ; et leur évite par exemple de se retrouver cachés dans l'angle mort des véhicules qui tournent. Il facilite aussi leur mouvement de tourne-à-gauche en leur permettant de bien se placer (à gauche du flux) avant que la circulation ne redémarre et ne rende cette manœuvre plus difficile. Enfin, il éloigne les cyclistes des pots d'échappement réduisant ainsi l'inhalation des gaz nocifs.

Sens interdit sauf cycliste



Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit, permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes. Le double-sens cyclable facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs et leur évite ainsi la tentation de rouler sur les trottoirs pour optimiser leur itinéraire. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité comme l'ont montré de nombreuses études.

Cyclistes, écartez-vous des véhicules en stationnement



Désormais, sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés.

La règle générale invite tout conducteur à rouler le plus à droite possible sur une chaussée, les cyclistes encourent un réel danger lorsque celle-ci est bordée de véhicules en stationnement. En effet l'ouverture inopinée d'une portière peut provoquer un accident grave. Sans oublier que le danger concerne aussi les piétons qui engageraient leur traversée entre deux véhicules stationnés et n'auraient ni entendu, ni vu le cycliste arriver.

L'Agglo investit pour soutenir la reprise économique

Aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les élus ont souhaité mettre en place un plan de relance économique et mobilise des fonds pour accompagner les entreprises dans la sortie de la crise sanitaire sans précédent que le pays vient de traverser.

Plus d'1 M d'€ est débloqué dont 810 000 € en soutien direct aux entreprises.

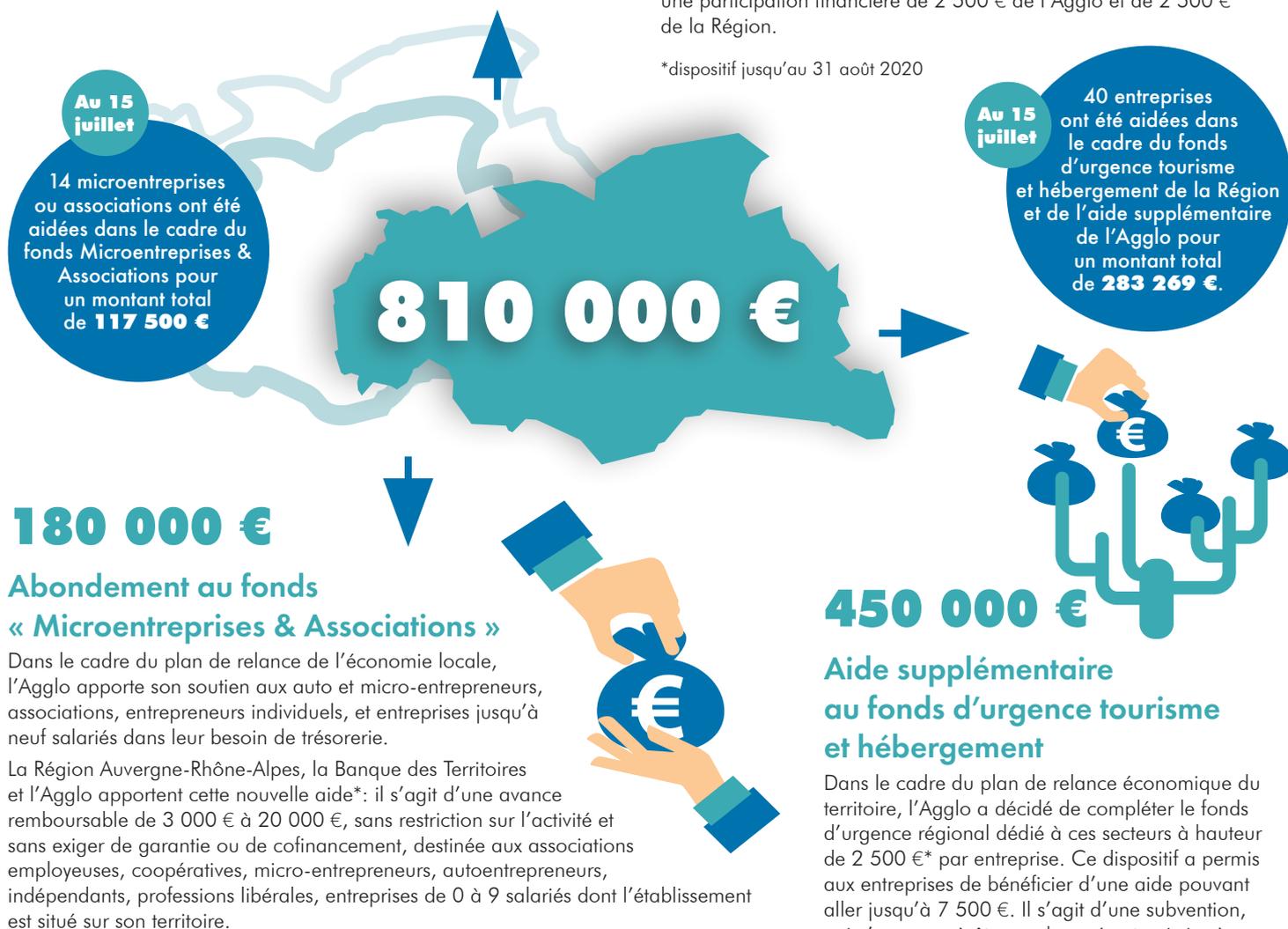


180 000 €

Abondement au fonds d'urgence tourisme et hébergement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un fonds d'urgence Tourisme et Hébergement consistant en une subvention pour compenser la perte de chiffre d'affaire pour les entreprises ayant un emprunt d'investissement en cours. Il vise à prendre en charge les échéances du capital restant dû pour la période du 01/03/2020 au 31/12/2020. Une somme forfaitaire de 5 000 €* est allouée qui correspond à une participation financière de 2 500 € de l'Agglo et de 2 500 € de la Région.

*dispositif jusqu'au 31 août 2020



■ **Pour en savoir plus :** <https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualite/fonds-region-unie-micro-entreprises-associations/>

*dispositif jusqu'au 31 décembre 2020

*dispositif jusqu'au 31 août 2020.

Des aides directes pour les commerçants

La région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agglo et les communes se sont unies pour soutenir la rénovation des commerces du territoire.

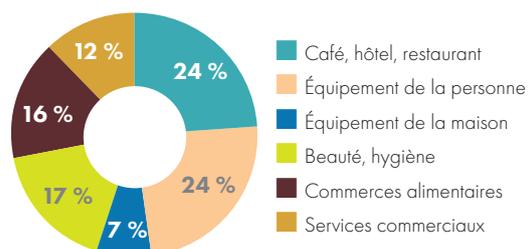
Depuis novembre 2018, ce sont plus de 70 commerces qui ont bénéficié d'une subvention pour réaliser des travaux. Il peut s'agir de travaux de rénovation de façade ou de l'intérieur des points de vente ou encore de travaux visant à maîtriser l'énergie, renforcer la sécurité ou assurer l'accessibilité.

Cette aide peut atteindre 50 % (20 % Région, 15 % Vienne Condrieu Agglomération, 15 % communes) des montants des travaux pour un plafond de 20 000 € HT de dépenses. Ce sont plus de 2 762 139 € qui ont été investis par les commerçants en moins de deux ans pour la réalisation des travaux, principalement confiés aux artisans locaux, de ces 70 commerces.

Les collectivités ont investi **679 206 €** répartis comme suit :

Montant total des subventions accordées par

- > la Région : **357 030 €**
- > l'Agglo : **161 088 €**
- > les communes : **161 088 €**



Calzedonia à Vienne



Laverie Côté Vignes à Ampuis

Trois exemples de réalisation de travaux soutenus par le dispositif



Orijiine à Vienne

■ Pour en savoir plus : Virginie Garnier
04 74 78 89 00 - vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Paroles de commerçants

« Le local que j'ai trouvé fin 2019 pour accueillir mon commerce à Condrieu avait besoin de travaux conséquents. En effet, il était indispensable d'aménager une deuxième porte d'entrée, de mettre aux normes les sanitaires et l'électricité.

L'aide directe que j'ai obtenue m'a permis de réaliser ces travaux, mettant parfaitement mon commerce aux normes en vigueur mais j'ai pu aussi faire réaliser l'enseigne, ce qui est capital.

J'ai bénéficié d'une aide précieuse de l'Agence économique et d'Initiative Auvergne Rhône-Alpes pour remplir le dossier de demande. »

Kathrin Engels
Le café de l'arche à Condrieu

« Très honnêtement, si je n'avais pas bénéficié de cette aide, je ne sais même pas si je me serais lancée dans ce projet vu l'ampleur des travaux que j'avais à effectuer dans mon nouveau local.

Je peux donc dire que ça a été littéralement un des éléments déclencheurs de l'ouverture de ma nouvelle boutique.

D'un point de vue administratif, les formalités n'ont pas été trop lourdes ni compliquées à gérer, ce qui est important.

Lors du confinement dû au COVID, les services ont fait preuve d'une réactivité exceptionnelle et notre subvention a été débloquée très rapidement, c'était inespéré en cette période particulièrement difficile.

En résumé, cette aide a été précieuse et capitale au démarrage et à la continuité de mon entreprise. J'encourage tous les commerçants qui veulent entreprendre des travaux à se renseigner et à faire un dossier de demande. »

Amélie Lesprit
Lesprit d'Amélie à Vienne

Redynamiser le commerce avec les boutiques test

Une troisième « boutique test » initiée par l'Agence économique de Vienne Condrieu Agglomération a ouvert ses portes le mardi 19 mai à Condrieu.

Un véritable tremplin pour les porteurs de projets du territoire

Le dispositif « boutique test » a vocation à favoriser l'implantation de nouveaux commerces, compléter l'offre commerciale existante et pérenniser l'activité et l'attractivité des centres-villes. Il s'agit pour l'Agglo d'offrir un accompagnement renforcé et personnalisé aux porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur le territoire.

Les atouts de la boutique test sont :

- Une mise à disposition d'un local rénové à un prix modéré
- Une aide au financement avec l'obtention d'un prêt bancaire et d'un prêt à taux zéro
- Un accompagnement à la création
- Un suivi post-crédation renforcé pendant 24 mois
- Un dispositif de soutien à la communication mise en place par l'Agglo

QUI SONT LES 3 PORTEURS DE PROJETS ?

Candice Confection Cuir

Candice Rioult est la première porteuse de projet à avoir intégré le dispositif avec l'ouverture en décembre 2018 de sa boutique au 52 rue Marchande à Vienne.

Dans son magasin, elle met en avant toute une gamme de créations de maroquinerie (sac, cabas, portefeuille, etc.) et d'accessoires (chaussons pour bébés, bijoux, etc.). Candice propose également des créations personnalisables et la réparation de vieux articles en cuir comme les sacs.

■ Contacts :

52 rue Marchande à Vienne
06 73 53 85 90

f : @CandiceConfectionCuir



VERS L'OUVERTURE D'UNE 4^E BOUTIQUE TEST

Après le succès des trois premières boutiques test, l'Agglo étudie l'ouverture d'une quatrième boutique sur son territoire. Les nombreux avantages qu'offre l'opération en font un dispositif phare dans la redynamisation de nos centres-villes.

MINT Concept Store

Barbara Rocco a très rapidement emboîté le pas en rejoignant l'aventure « boutique test » en août 2019.

Sa boutique, voulue comme un concept-store, propose un large choix d'objets de déco : décoration d'intérieur, déco murale, mais aussi art de la table. L'authenticité, l'avant-gardisme, le kitsch ; Barbara ose tous les styles et cultive l'art du détail !

■ Contacts :

83 rue Marchande à Vienne
04 74 85 13 27

www.mint-concept-store.fr / f : @MintConceptStore1
Du mardi au samedi : 10h-19h (non-stop)



L'Encre des Mariniers

Troisième et dernière boutique à avoir rejoint le dispositif en mai 2020, l'Encre des Mariniers est aussi la première à s'être installée sur la commune de Condrieu.

Derrière le comptoir de cette librairie-presse, Jean-Michel Lepori propose bien plus que des livres. Ce sont aussi des jeux, des jouets, mais encore de la papeterie et de la carterie que ses clients peuvent trouver ; le tout sur une superficie de 50 mètres carrés.

■ Contacts :

16 rue de Belfort à Condrieu
04 74 54 12 13

Mardi- samedi : 7h-12h / 14h30-19h / Dimanche : 8h-12h



Ariane accueille de nouveaux pépinières

ARIANE
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Installée dans des nouveaux locaux situés rue Denfert Rochereau, la pépinière Ariane accueille les entreprises de services, désireuses de bénéficier d'un environnement propice à la création et au développement de leur activité. La Pépinière est un espace composé de 10 bureaux de 16 à 39 m² et d'un bureau incubateur (forfait mensuel de 280 à 370 € HT par mois).

Ariane propose un accompagnement individuel et collectif, et ce dans des locaux adaptés. Pouvoir bénéficier d'un réseau dès le démarrage de l'activité est une réelle opportunité que propose la pépinière, propice au développement de toute entreprise.

« Oxymore » : une nouvelle start-up s'est installée dans la pépinière Ariane de Vienne

Aurélié Estragnat et Lorine Mathon qui affichent des compétences complémentaires ont ouvert une agence de communication au sein de la pépinière d'entreprises Ariane. Elles s'adressent à toutes les entreprises tout en étant désireuses de se développer parallèlement sur le créneau de la communication viticole. D'où leur choix d'implantation à Vienne...



L'objectif d'Oxymore est d'accompagner les entreprises à développer leur marque et à communiquer : conseil en communication visuelle, réalisation d'études de marché, création de logo, de packaging, vidéo, création Web...

Elles ont choisi de s'installer à Vienne pour sa proximité avec Lyon, mais aussi parce qu'elles estiment qu'il y a un marché et enfin parce que la ville est située à proximité des Côtes-du-Rhône septentrionales... et ceci, pas seulement parce qu'elles sont œnophiles : les deux créatrices de la start-up veulent se développer aussi sur un créneau encore peu occupé, au plan local du moins : l'accompagnement des viticulteurs dans leur communication.

Contacts : www.studiooxymore.com - contact@studiooxymore.com



Green-Jumangy propose aux entreprises et aux collectivités d'économiser l'énergie

Ex-Parisien installé dans le Pays Viennois, Yann Gasnier s'est appuyé sur sa riche expérience professionnelle pour créer une entreprise qui va prochainement prendre place au sein d'Ariane, la pépinière d'entreprises de Vienne Condrieu Agglomération.

Yann Gasnier compte à partir de Vienne s'adresser à l'ensemble de l'Hexagone. Il propose aux collectivités ou aux entreprises de mettre en œuvre, grâce à ses compétences et à son vaste réseau, d'importantes économies d'énergie.

Ce qui représente un véritable challenge, car c'est un domaine plus complexe qu'il n'y paraît, notamment pour mettre en œuvre la valorisation des certificats d'économie d'énergie. Yann Gasnier ne travaille pas seul puisqu'il est d'emblée accompagné par un réseau qu'il a constitué autour de lui, un véritable « écosystème », car pour être efficace, l'implication de nombreux spécialistes est indispensable.

Cet homme passionné de 48 ans a déjà travaillé pendant près de vingt-cinq ans avec des collectivités locales en France, aussi bien des conseils régionaux, que des intercommunalités ou voire encore des établissements de santé.

Contacts : 06 68 83 97 31 - yann.gasnier@green-jumangy.com

■ Pour en savoir plus :

Ariane Pépinière d'entreprises - 23 bis, rue Denfert-Rochereau - 38200 Vienne
pepiniere@vienne-condrieu-agglomeration.fr - Tél. : 04 74 16 04 62

À vos agendas !

Conférence Agricole

> **le lundi 2 novembre**
de 13h30 à 16h30 à Seyssuel
salle de l'Atrium

Communication et financement participatif (journée Parc Naturel du Pilat)

> **le lundi 16 novembre**
de 9h30 à 17h00
à Saint-Cyr-sur-le-Rhône
salle des fêtes

Restez connecté à l'agence éco !

L'équipe de l'agence éco est présente sur les réseaux sociaux et vous invite à la suivre.



• Si vous êtes commerçants :
[@ManagerCommerce Virginie](https://www.facebook.com/ManagerCommerceVirginie)

• Si vous êtes agriculteurs :
[@delphinefaure](https://www.facebook.com/delphinefaure)

• Pour l'actualité de l'Espace Saint-Germain à Vienne :
[@espacesaintgermainvienne](https://www.facebook.com/espacesaintgermainvienne)

• Si vous souhaitez créer votre entreprise :
[@creersonentrepriseenpaysviennois](https://www.facebook.com/creersonentrepriseenpaysviennois)



: [@aeviencondrieu](https://twitter.com/aeviencondrieu)



: [company/agence-eco-vienne-condrieu-agglomeration](https://www.linkedin.com/company/agence-eco-vienne-condrieu-agglomeration)

Ariane Pépinière

Et sur le site internet

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>



La lutte contre l'ambrosie se poursuit !

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce exotique envahissante qui pose un véritable problème de santé publique.

Selon l'Agence Régionale de la Santé, entre 6 et 12 % de la population est allergique à l'ambrosie. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes (rhinite, urticaire, eczéma, asthme...) apparaissent chez les sujets sensibles.

Le mois de septembre est une période où le risque allergique est généralement très élevé, les pollens allergisants étant émis à partir de fin juillet jusqu'au mois d'octobre.

Les personnes allergiques doivent être vigilantes et adopter quelques bons gestes (se rincer les cheveux le soir, éviter de faire sécher le linge à l'extérieur...).

Si vous avez de l'ambrosie chez vous

- Il est recommandé de l'éliminer avant floraison et ne pas intervenir manuellement pendant la période de floraison. Si une intervention est nécessaire quand l'ambrosie est en fleur, privilégiez les interventions mécaniques au lever du soleil (période où les fleurs ne sont pas encore ouvertes) et utiliser un équipement de protection (un masque, des gants et des vêtements recouvrant tout le corps). Il est déconseillé aux personnes sensibles au pollen de participer aux actions de gestion.

- Si malgré une intervention l'ambrosie est en fleur, éliminez-la avant grenaison (mi-septembre à novembre) pour limiter sa propagation. Mais attention à ne pas broyer

de l'ambrosie en graine car cela contribue à sa dissémination. Il est important de nettoyer les outils utilisés afin d'éviter toute contamination par le matériel (transport de graines par les roues, broyeur...).

Si vous voyez de l'ambrosie sur d'autres terrains signalez la zone infestée

- Sur la plateforme nationale de signalement <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

Ou

- Par mail à :

contact@signalement-ambrosie.fr

- Par téléphone au **0 972 376 888**

- À partir de l'application Smartphone

« **Signalement-Ambrosie** »

- **À la mairie du secteur touché par l'ambrosie**

Les communes et l'Agglo restent mobilisées

Chaque année les communes s'investissent dans la lutte contre l'ambrosie notamment à travers le réseau des référents ambrosie communaux qui est animé par Vienne Condrieu Agglomération.

Les référents ont un rôle majeur puisqu'ils gèrent les signalements en confirmant la présence d'ambrosie et en demandant aux

propriétaires ou gestionnaires des terrains infestés de traiter l'ambrosie présente. Ils peuvent également mener des actions de sensibilisation auprès des habitants. Ils sont accompagnés par Vienne Condrieu Agglomération qui leur apporte conseils et expertise.

De plus, le milieu agricole étant fortement impacté par la présence de l'ambrosie, une convention avec la Chambre d'Agriculture permet de sensibiliser les agriculteurs du territoire et les conseiller sur la gestion de l'ambrosie selon les cultures.

Les pouvoirs publics se mobilisent pour gérer cette problématique, mais la surveillance et l'action de tous restent indispensables !

■ **Pour savoir reconnaître l'ambrosie et avoir plus d'informations sur sa biologie et les moyens de lutte**, rendez-vous sur le site de l'Observatoire des Ambrosies : www.ambrosie.info

■ **Pour plus d'informations sur le risque allergique**, rendez-vous sur le site du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) : www.pollens.fr

Création d'un réseau urbain de chaleur à Vienne



Après plus de deux années de travail, Yoplait Production France, Vienne Condrieu Agglomération, le bailleur social Advivo et la Ville de Vienne officialisent leur partenariat avec Engie Solutions, pour chauffer une partie du quartier du Grand Estressin grâce à l'énergie disponible dans le processus de fabrication de l'industriel.

En effet, Yoplait, Advivo et la Ville de Vienne confient la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation, pour une durée de 15 ans, d'une installation de récupération de chaleur fatale et la création d'un réseau de chaleur à Engie Solutions.

Une énergie disponible et de proximité pour optimiser et décarboner la fourniture de chaleur de près de 800 logements sociaux

Le projet qui sera effectif dès 2021, a pour enjeu d'utiliser une chaleur fatale industrielle disponible et de proximité pour permettre d'optimiser et décarboner la fourniture en chauffage de 791 logements sociaux et de l'école Claude Bernard.

Actuellement, le process de fabrication de l'usine Yoplait de Vienne génère une source d'énergie disponible et non exploitée. Par l'installation de pompes à chaleur, Engie Solutions va mettre en place des infrastructures de récupération de cette chaleur fatale sur le site de Yoplait. L'énergie ainsi valorisée sera directement injectée par ENGIE Solutions dans le futur réseau de chaleur implanté sur le Nord de Vienne.

Ce nouveau réseau de proximité permettra de réduire les émissions de CO₂ issues du chauffage de 791 logements à Estressin appartenant à Advivo et d'une école de la ville. À terme, cette installation doit couvrir 60 % des besoins des logements, le complément étant assuré par les chaudières à gaz déjà en place.

Un projet exemplaire

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté d'excellence environnementale du territoire, de Yoplait, et d'Engie Solutions.

Yoplait est engagé depuis plusieurs années dans des démarches de réduction de son impact environnemental et d'amélioration de sa performance énergétique. Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la démarche Tepos (Territoire à Énergie Positive) et du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglo et de ses deux partenaires, et vise à réduire massivement les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables ou de récupération.

À travers ce partenariat, Engie Solutions conçoit et finance une solution de verdissement innovante de proximité à destination de logements sociaux et de l'école Claude Bernard. Sa mise en œuvre permettra de réduire les émissions de CO₂ de moitié pour le chauffage de ces habitations tout en conservant une compétitivité de tarification. En effet, Engie Solutions garantit un tarif du chauffage égal ou inférieur à celui actuellement payé pour les usagers concernés.



Notre Agglo est engagée depuis près de dix ans dans une démarche de transition écologique au travers de son Plan Climat et de la démarche TEPOS/CV. Le projet de réseau de chaleur de Vienne Nord a été initié dans ce cadre et vient participer très sensiblement aux objectifs que se sont fixés les élus du territoire en matière de chaleur renouvelable. Je me réjouis que la mobilisation de chacun des partenaires ait permis d'aboutir à la matérialisation d'un projet aussi vertueux tant en matière d'écologie que d'économie.



Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération,
Maire de Vienne et Président d'ADVIVO
Conseiller régional



Vallée de Gère : les travaux ont commencé

UNE NOUVELLE ÈRE
POUR LA VALLÉE DE GÈRE

Après le quartier de Malissol à Vienne et le Plan des Aures à Pont-Évêque, c'est désormais la Vallée de Gère qui va faire l'objet de vastes travaux d'ici à 2024 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La Vallée de Gère fait partie des secteurs à forts enjeux. Sa rénovation menée par la ville de Vienne, Advivo et l'Agglo, se fait en concertation avec les habitants et les associations du quartier. C'est un véritable défi de développement urbain en raison de ses dimensions, de ses contraintes topographiques ainsi que de son histoire industrielle.

Le périmètre du NPNRU englobe les secteurs se trouvant du quai Anatole-France à l'esplanade Abbé-Pierre et celles allant du bord de la Gère à l'école Ferdinand-Buisson. Le programme du NPNRU, représentant un total de 22,7 millions d'euros, interviendra sur l'habitat, les espaces et les équipements publics.

Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité, la vitalité commerciale et la tranquillité du

quartier en complément des opérations déjà réalisées (musée de la Draperie, réfection du terrain de sport de proximité...).

Zoom sur les travaux d'Advivo

Les travaux ont démarré en janvier 2020. Ils ont dû être interrompus entre mars et mai du fait de la crise sanitaire liée à la Covid 19, et relancés en juin. Il s'agit de la réhabilitation de deux résidences : Saint-Martin 2 (bâtiment des années 1980) et Teytu (ancienne usine du XIX^e siècle reconvertie en logement dans les années 1980) qui représentent 106 logements.

Les travaux de réhabilitation de la résidence Teytu sont en cours et les bâtiments de la résidence Saint-Martin 2 seront réhabilités successivement en commençant par le bâtiment 7.

Cette réhabilitation prévoit des travaux sur l'enveloppe des bâtiments (notamment d'isolation thermique), sur les parties communes (ex. rénovation des halls) et dans les logements (ex. remplacement des portes palières). Il sera également prévu, en complément de la réhabilitation, des travaux en pied d'immeubles (ex. accès au bâtiment 6 non plus par l'arrière du bâtiment mais depuis le square Saint-Martin et création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite).

Coût prévisionnel : 4,7€ pour la réhabilitation avec un soutien financier de l'Agglo de 202 000 €. L'opération bénéficie également d'une subvention de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Fin prévisionnel du chantier : début décembre 2021.

Les prochaines étapes

Dans le domaine de la requalification paysagère et des espaces publics

- Des diagnostics d'archéologie préventive sont prévus à partir de début septembre dans la Gère en vue de la renaturation de la Gère et de la création d'une microcentrale.

- Les travaux d'aménagement des bords de Gère menés par l'Agglo démarreront en fin d'année 2020.
- Les travaux de réhabilitation de Locagère menés par la ville de Vienne sont prévus de fin 2020 jusque fin 2022.
- Les travaux de réaménagement de la place de la Futerie menés par la ville de Vienne démarreront en fin d'année 2020.



Frédérique de Fay de la Roche, éducatrice spécialisée prend ses nouvelles fonctions au sein de l'association France Victimes 38 APRESS en tant qu'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie.

Accompagner les victimes

Face aux violences faites aux femmes et aux violences intrafamiliales, les élus se sont mobilisés pour soutenir financièrement la création d'un poste d'intervenante sociale par France Victime 38 APRESS. Ce soutien s'inscrit pleinement dans l'action du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui mise sur l'utilité des postes d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour accompagner les victimes à déposer plainte.

Rencontre avec Frédérique de Fay de la Roche

Pouvez-vous en quelques mots expliquer quelles sont les missions ?

J'accueille les victimes en situation de détresse sociale afin de les orienter et les conseiller. Je suis une sorte d'aiguilleur et j'effectue le relais vers les services dédiés garantissant un traitement adapté (aide aux victimes, accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...). Je suis aussi là pour faciliter le dialogue entre les services de sécurité publique et l'univers socio-médico-éducatif. Ce qui me paraît important de dire est que je dois écouter le problème en profondeur et répondre à une difficulté en temps réel. Mes missions vont m'amener à toucher du doigt une grande variété de situations.

En quoi vos missions sont-elles complémentaires à celles de la police et de la gendarmerie ?

Les policiers et gendarmes sont confrontés à des situations diverses, dont beaucoup relèvent plus du domaine du social que de la sécurité publique. De ce fait, ils se trouvent confrontés à des difficultés pour lesquelles ils ne sont pas formés (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives...).

Aussi, j'interviens en complément de l'action de la police ou de la gendarmerie. Le volet judiciaire est traité par ces derniers et je gère l'aspect social.

Contact :

France Victimes 38 APRESS :
04 74 53 58 13
contact@fv38apress.fr

L'intervenante sociale est présente à l'association France Victimes 38 APRESS située à Vienne, au commissariat de police de Vienne, aux brigades de gendarmerie de Vienne, de Chasse-sur-Rhône et d'Ampuis au travers de permanences.

L'intervenante sociale est joignable par téléphone du lundi au vendredi pour les victimes se rendant sur les gendarmeries et commissariat en dehors des permanences.

*L'Agglo et ses communes membres soutiennent l'action de permanences de l'intervenante sociale mise en place par France Victimes 38 APRESS par le versement d'une aide financière annuelle de 38 000 € TTC.

Semaines d'information sur la santé mentale reportées au 3 au 10 octobre 2020

« Santé mentale et discriminations », c'est le thème de cette nouvelle édition. Habitants, membres d'associations et professionnels, vous êtes tous invités à vous rendre aux temps forts organisés dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Au programme !

- **STAND D'INFO** Samedi 3 octobre matin sur le marché de Vienne.
 - **ATELIER** « Santé mentale et discrimination en recherche d'emploi : et alors ! » mardi 6 octobre à 14h - Mission Locale
 - **EXPOSITION** « Une de ces personnes est handicapée psychique... Et alors ! » Du mercredi 7 au vendredi 9 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h Centre social Vallée de Gère.
 - **LECTURE** « L'heure du conte » - Mercredi 7 octobre à 16h - Bibliothèque Vallée de Gère
 - **THÉÂTRE- FORUM** « Vivre ensemble » - jeudi 8 octobre à 19h Auditorium de la Médiathèque Le Trente
 - **CINÉ-DÉBAT** Projection du film « Le monde de Charlie » - vendredi 9 octobre à 19h Auditorium de la médiathèque Le Trente
 - **LECTURE** « L'heure du conte » - Samedi 10 octobre à 16h - Médiathèque Le Trente
- **Plus d'infos :** www.vienne.condrieu.agglomeration.fr 04 27 87 80 06

Contrat de ville : l'Agglo offre une enveloppe supplémentaire

Cet été, beaucoup de familles sont restées sur place par impossibilité de partir ou peur de ne pas pouvoir revenir. Cela a particulièrement touché les habitants des 6 quartiers politique de la ville du territoire C'est pourquoi, l'Agglo a mis en œuvre une enveloppe budgétaire supplémentaire de 56 200 € pour permettre d'une part aux habitants des quartiers du territoire de bénéficier de temps de culture, de sports, d'éducation et de loisirs cet été et d'autre part de favoriser la tranquillité publique.

Comment gérer nos végétaux à l'approche de l'automne ?

L'automne approche et les travaux de taille de haies, tontes de pelouse, ramassage des feuilles mortes reprennent.

Le Paillage

Il consiste à couvrir le sol d'une couche de matériaux organiques, au pied des plantes.

Il permet de limiter les arrosages et la prolifération de « mauvaises herbes ». Le paillage peut être composé de feuilles mortes, tontes de pelouses voire branchages et peut être utilisé dans de nombreux endroits : au potager, au pied de arbres, des haies, des massifs de plantes, évitant ainsi des heures de désherbage.



Le compostage

Idéalement constitué d'un mélange de végétaux et de déchets de cuisine, au contact du sol, les déchets se décomposent naturellement grâce aux micro-organismes et petits animaux du sol (vers de terre...).

Il permet de transformer mes végétaux en amendement organique pour enrichir mon sol gratuitement.

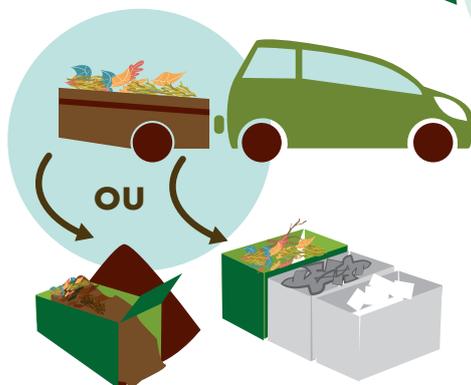
Vous trouverez un guide pratique sur le site <https://particuliers.ademe.fr/maison/jardinage>.

Et des vidéos sur le site de l'association régionale « Réseau Compost Citoyen » <https://www.compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org/>



Je l'apporte à la compostière d'Eyzin-Pinet ou dans une des 5 déchèteries de l'Agglo.

Vous avez des déchets verts ? Pensez à la compostière !



Je ne les mets pas dans mon bac ordures ménagères et je ne les brûle surtout pas

Mettre ses végétaux dans son bac à ordures ménagères ou pire les brûler, est interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Surtout pas de brûlage : une pratique interdite et dangereuse pour notre santé.

50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules qu'une voiture essence parcourant 18 400 km !

Nouvelle campagne automnale de collecte des pneus

Vienne Condrieu Agglomération organise de nouvelles collectes de pneus usagés. Réservées aux particuliers résidents de l'Agglo, ces campagnes auront lieu :

- Du lundi 19 octobre au samedi 31 octobre : déchèterie d'Ampuis
- Du lundi 2 novembre au samedi 14 novembre : déchèterie de Vilette-de-Vienne
- Du lundi 16 novembre au samedi 28 novembre : déchèterie de Vienne

Attention, en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchèteries.

Un été qui rime avec chantiers de conteneurs enterrés à Vienne

Plusieurs chantiers ont été programmés pendant l'été pour la mise en place de conteneurs enterrés au centre-ville de Vienne. Les chantiers se déroulent systématiquement ainsi : fouilles archéologiques, éventuels déviements de réseaux, travaux de terrassement et de mise en place des conteneurs puis pour finir travaux d'aménagement des abords.

Le chantier place de la République a démarré fin mai et la pose des conteneurs s'est déroulé fin juin suivi de l'aménagement des abords pour une mise en service fin août. Celui de la place des Capucins a démarré le 1^{er} juillet pour se terminer avant la rentrée scolaire, celui de la place des Carmes démarrera en septembre.

EN PRÉAMBULE À NOTRE AVIS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le Conseil de Développement est une instance de **démocratie participative, de consultation et de propositions**. Il formule des avis sur les projets de l'Agglo.

Un objectif du Conseil de Développement est de contribuer à la réflexion du futur **Plan Climat Air Énergie Territorial**. Il a orienté ses travaux sur la **Qualité de l'Air**.

Les citoyens peuvent être acteurs des améliorations

Une enquête auprès des habitants de Vienne Condrieu Agglomération a permis de mesurer le **ressenti des citoyens** sur la qualité de l'air.

98% des personnes considèrent que la qualité de l'air est un sujet important.

83 % sont conscients des impacts de leurs actes sur la Qualité de l'Air et estiment pouvoir **être acteur du changement**, notamment en modifiant leurs habitudes de transport, l'isolation et le chauffage de leur logement.

La crise sanitaire de la COVID-19 et la période de confinement que nous venons de subir, viennent **conforter ces ressentis et cette prise de conscience**.

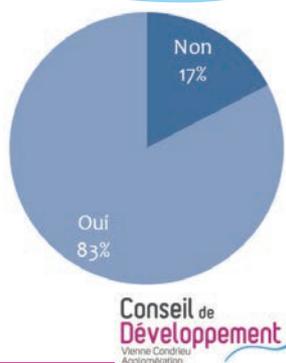
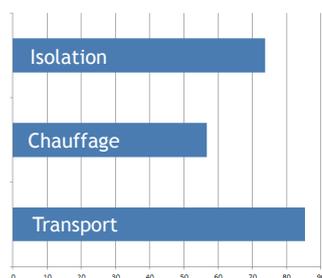
Le CdD communiquera dans son avis, les résultats et analyses des mesures effectuées durant cette période par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire régional pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Vous êtes d'ores et déjà **invités à lire la synthèse de l'enquête sur le site internet du Conseil de Développement ;**

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr *

L'avis complet sera rendu public en fin d'année.

Pensez-vous pouvoir être
acteur pour améliorer la
qualité de l'air ?



*onglets : Groupes de Travail / Concernant l'Environnement / Qualité de l'Air / Documentation / **Présentation résultats du questionnaire**

ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE ?

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr
conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Challenge Mobilité!



AU TRAVAIL J'Y VAIS AUTREMENT

Mardi 22 septembre 2020

Véritable outil de sensibilisation aux modes de transports alternatifs, le **Challenge de la Mobilité** invite les entreprises et leurs salariés à laisser, le temps d'une journée, leur voiture individuelle au garage au profit de la **marche**, du **vélo**, des **transports en commun** ou du **covoiturage**.

Ce défi collectif se tiendra sur le territoire **mardi 22 septembre 2020**.

La démarche est simple : chefs d'entreprises, inscrivez votre établissement sur le site dédié de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : www.challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr
Ensemble, allons au travail autrement mardi 22 septembre !

Infos : Direction des transports et des mobilités
04 27 87 80 23 - transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

ENTREPRISES ! PARTICIPEZ AU CHALLENGE MOBILITÉ* ET OFFREZ À VOS SALARIÉS UN TRAJET ALLER-RETOUR SUR LE RÉSEAU L'VA !



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Je recense dans mon entreprise les salariés qui souhaitent bénéficier de l'offre
- 2 J'envoie ma demande par mail avec le nombre de bénéficiaires à transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr (avant le mardi 15 septembre)
- 3 L'Agglo informe le réseau L'va qui vient me livrer à mon entreprise !



* Pour inscrire votre entreprise, rendez-vous sur challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr rubrique « Je participe au challenge ! »